Boulevard Industriel n° 18 à 1070 Anderlecht

Note explicative complémentaire-v1

Compl.1 15-09-2026

HUB DE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE À ANDERLECHT

1 CONTEXTE

La présente note explicative complémentaire répond à l'avis de réception de dossier incomplet du 26/06/2026 relatif à la demande de permis mixte pour la reconversion de l'ancien site de l'imprimerie en un pôle alliant les activités de logistique urbaine fine à la production d'énergie renouvelable. (Références : courrier 01PFD2032450_98f317e9-0118-4d5d-b6b3-90cd32d54d81_02_27171643 / numéro de dossier 01/PFD/2032450)

1.1 DEMANDE DE COMPLÉMENTS

- « Etant donné la mixité du projet, adapter les documents du permis d'urbanisme en cas de demande de compléments par Bruxelles Environnement qui pourraient avoir un impact sur ceux-ci afin d'assurer la similitude des deux demandes »

1.2 DEMANDE COMPLÉMENTAIRE PAR MAIL :

- Bruxelles Environnement estime que la demande est concernée par la circulaire We Are Nature.

2 RÉPONSES APPORTÉES

2.1 PERMIS D'ENVIRONNEMENT

La demande de permis d'environnement a été complétée sur la plateforme de Bruxelles Environnement. Ces compléments concernent les éléments suivants :

- Correction du Calculateur « réutilisation » : toitures végétalisées
- Correction du Calculateur « parcelle » : surface de pleine terre
- Mobilité : précisions sur le stationnement vélos
- Eclairage extérieur : le rapport d'incidences a été complété avec les précisions des caractéristiques du système d'éclairage extérieur projeté.
- Plan de plantation : complété avec les essences de chaque arbre projeté
- Circulaire We Are Nature : La note climatique, incluant le formulaire ad hoc (annexe 1 à la circulaire « We Are Nature ») reprenant les surfaces imperméabilisées, la couverture arborée et les surfaces végétalisées en situation existante et projetée, ainsi que le calcul du CBS+ et l'annexe descriptive associée, a été jointe à la demande de permis d'environnement.

L'attestation de dépôt de ces compléments est jointe à la présente demande.

2.2 PERMIS D'URBANISME : COMPLÉMENTS

2.2.1 PLANS

Les plans et élévations ont été complétés par les éléments suivants :

INDICATIONS DE L'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR :

- Les poteaux et luminaires en applique sur les façades sont précisés sur le plan d'implantation et sur les élévations.
- Ces poteaux d'éclairage figurent également sur l'axonométrie.

MOBILITÉ

- Un arceau vélos visiteurs a été ajouté au droit de l'accès bureaux.

Les plans de synthèse sont également mis à jour avec ces informations

Il n'y a pas d'autres modifications dans les plans.

Les plans de compartimentage destinés au SIAMU sont donc inchangés.

2.2.2 PLAN DE PLANTATION

- Le plan de plantation a été mis à jour (voir PE)

2.2.3 NOTE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

La note GIEP mise à jour suivant les remarques de Bruxelles environnement et jointe à la présente demande.

2.2.4 NOTE EXPLICATIVE

Les superficies de pleine terre ont été précisées dans la note explicative et un schéma précisant les superficies par parcelle a été ajouté à l'article « 2.5.2.1 Titre I - article 13-Maintien d'une surface perméable et toitures végétalisées. »

2.2.5 RAPPORT D'INCIDENCES

Le Rapport d'Incidences a été mis à jour avec les différentes informations demandées pour le permis d'environnement et est joint à la présente demande.

2.2.6 CIRCULAIRE WE ARE NATURE

La note climatique, incluant le formulaire ad hoc (annexe 1 à la circulaire « We Are Nature ») reprenant les surfaces imperméabilisées, la couverture arborée et les surfaces végétalisées en situation existante et projetée, ainsi que le calcul du CBS+ et l'annexe descriptive associée, est également joint à la présente demande.